

Compte-rendu du conseil municipal
du
jeudi 18 janvier 2018

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Georges Buiret 2^{ème} adjoint, Myriam Fanget 4^{ème} adjoint, Christian Bouillet, Annie Chocque, Myriam Crouzier, Nathalie Viousasse, Georges Curt, Grégory Maye, Gérard Goulette, Caroline Perdrix, Nathalie Subtil-Revel.

Excusés : Christian Goutte (pouvoir à Gérard Goulette), Nicole Millet (pouvoir à Myriam Fanget), Jocelyne Janovicz-Rynois (pouvoir à Myriam Crouzier), Virginie Baclet, Emmanuel Brion, Célia Sentenac (pouvoir à Thierry Dupuis).

Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et
de ses affluents

A compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes a adhéré au nouveau Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A). Myriam Fanget et Christian Bouillet ont été désignés référents de la commune, ils ne siègeront pas mais seront le relais entre la commune et le syndicat.

Ce syndicat intervient dans différentes démarches liées à l'eau et à l'aménagement du territoire.

Rythmes scolaires

En 2013, un décret réforme les rythmes scolaires instituant à nouveau la semaine de 4 jours et

deux jours sans modifier le volume global horaire. La commune a appliqué ce décret dès la rentrée 2013 et la communauté de communes a mis en place les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Un décret de juin 2017 donne la possibilité de demander une dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours. Le conseil d'école s'est prononcé favorablement sur cette possibilité.

A son tour et après discussion, le conseil, dans l'intérêt des élèves, se prononce pour le rétablissement de la semaine de 4 jours à 11 voix pour, 3 voix contre (Annie Chocque, Nathalie Viousasse, Georges Curt), et 3 abstentions (Grégory Maye, Caroline Perdrix, Nathalie Revel-Subtil).

Les propositions du conseil d'école et du conseil municipal définissant les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.

Le DASEN (Directeur Académique des Services l'Education Nationale) statuera sur cette demande.

Une enquête menée par le maître surnuméraire révèle que le niveau des élèves de Neuville intégrant le collège s'est amélioré par rapport aux années précédentes (classement de l'ensemble des élèves de 6^{ème}).

Domaine de Thol

La communauté de communes accueille un chantier d'insertion et souhaite l'installer dans un local du domaine de Thol. L'atelier n° 5, inoccupé, est proposé pour une location à titre précaire avec un

loyer mensuel de 275 €. La mission de ce chantier est l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle. Il intervient auprès des collectivités locales pour des tâches liées à l'environnement et à l'entretien du patrimoine.

Une demande a été faite par M. Erhet concernant la location temporaire d'un atelier. Il est proposé de lui louer à titre précaire l'atelier artisanal n°8 (loyer 175 € mensuel).

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité.

La SARL La Forestière, a obtenu un permis de construire pour un bâtiment à usage d'exploitation forestière, chemin de Corcheloup. Cette construction nécessite une extension du réseau électrique (frais engendrés estimés à 9 497,38 € HT).

Après délibération, le conseil adopte une convention pour la prise en charge de ces frais par la société La Forestière.

Une étude est lancée au sujet de la sécurité incendie dans ce secteur.

Subventions

Suite à la mise en demeure du Préfet pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune et la réalisation urgente du plan d'épandage, un diagnostic doit être réalisé rapidement. Le maire est autorisé à lancer les consultations relatives à ces dossiers et déposer des demandes de subventions correspondantes.

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, la construction de toilettes accessibles à l'ensemble des utilisateurs des bâtiments est prévue au Domaine de Thol. Ces travaux sont subventionnables à 40 % au titre du plan régional en faveur de la ruralité. Un dossier de demande de subvention sera déposé.

Un projet concernant la liaison de Neuville le Bas au cimetière (projet étudié par le cabinet AINTEGRA) est présenté au conseil. La commission devra travailler sur des modifications à apporter. La phase 1 du carrefour du pont au monument aux Morts et la phase 3 de l'école au cimetière sont définies comme prioritaires. Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sera déposé auprès des services de l'État.

Accessibilité des locaux communaux

Suite aux remarques des services de la préfecture concernant le 1er agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), la commune a missionné en mars 2017, le cabinet Pernici pour l'assister dans cette nouvelle démarche. Etats de lieux et préconisations conduisent le conseil à demander dans un premier temps une autorisation de modification de 2 bâtiments, l'église pour l'aménagement de stationnement handicapés et le bâtiment du CEL au domaine de

Thol pour une rampe d'accès et l'aménagement des sanitaires.

Le conseil autorise le maire à déposer ces dossiers.

Les études concernant les autres bâtiments se poursuivent.

Personnel communal

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la mairie annexe, le poste d'agent d'accueil doit être modifié. Pour permettre la continuité du service, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent d'accueil de 2h30 par semaine. La modification du poste est votée à l'unanimité.

Une formation aux premiers secours sera organisée prochainement, à destination des agents communaux. Elle aurait lieu pendant les vacances de février.

Le conseil autorise le maire à signer une convention pour l'intervention d'un formateur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain et la prise en charge des frais liés à cette formation (65 € / agent).

Questions diverses

. Une étude est en cours pour le remplacement des lampes d'éclairage public à vapeur de mercure au nombre de 52, ces lampes n'étant plus aux normes.

Une réflexion globale est entreprise pour la réhabilitation de l'éclairage public sur la commune avec la suppression des lampes inutiles et un éventuel passage à la réduction d'intensité en milieu de nuit.

. Le passage piéton devant l'école, rue du Revermont nécessite une sécurisation par un éclairage plus efficace.

. Les travaux des commissions relatifs au devenir des bâtiments du Domaine de Thol (chaîne d'habillement et théâtre) se poursuivent.

**Horaires d'ouverture
du secrétariat de mairie**
(à compter de l'ouverture
de la mairie annexe)

Lundi, mercredi et vendredi

Mairie annexe
(rue Pierre Goujon)

8h30 à 12h00

Mairie principale
(place Michel Floriot)

13h00 à 17h00

(fermé les mardis et jeudis)